

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 5 juillet 2021

Décision n° CP-2021-0672

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP) - Attribution

d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur: Monsieur le Vice-Président Longueval

Président : Madame Béatrice Vessiller

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

<u>Présents:</u> M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés: Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021

Décision n° CP-2021-0672

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet: Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Depuis le 1^{er} juillet 2017, le groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOP, créé en 2005, a intégré l'ensemble des activités du Centre de ressources et d'appui pour la coopération internationale et a étendu ses services sur la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 2 sites : l'un à Lyon (siège), l'autre à Clermont Ferrand.

Le GIP compte 28 membres (État, Région, collectivités locales dont la Métropole de Lyon, universités et associations humanitaires ou de solidarité internationale), qui assurent le pilotage politique de RESACOOP, contribuent financièrement à son fonctionnement et mettent leurs expertises et compétences respectives au service de la communauté des acteurs régionaux.

RESACOOP contribue au développement et à l'amélioration qualitative des actions de coopération internationale, dans le domaine de la coopération décentralisée, non gouvernementale et au renforcement des compétences de tous ceux qui agissent dans le cadre de ces actions dans le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : collectivités locales, organisations non-gouvernementales (ONG), organismes privés et publics, dans le cadre d'actions innovantes et d'actions de coopération au développement. C'est un espace de rencontres et de dialogue accessible à tous les habitants de la Métropole.

II - Objectifs

La Métropole développe une politique de coopération au développement et de solidarité internationale qui vient en appui des collectivités territoriales, de ses territoires partenaires et en soutien aux acteurs institutionnels et associatifs de son territoire pour leur permettre d'intervenir de la façon la plus pertinente possible à l'international.

Pour atteindre ces objectifs, celle-ci souhaite renouveler sa participation financière à RESACOOP au titre de l'année 2021, contribuant ainsi, en qualité de membre, à l'équilibre financier de RESACOOP.

III - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4264 du 8 juin 2020, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 11 000 € au profit de RESACOOP dans le cadre du programme d'actions pour l'année 2020 qui s'articulait autour de 5 axes.

1° - Le service régional d'intérêt général

Il s'agit des activités d'information, de formation et d'appui-conseil à destination de toutes les organisations ou personnes impliquées, ou souhaitant s'impliquer, dans des actions de coopération et solidarité internationale.

Outre les interactions directes avec les acteurs, le service comprend, également, les activités de production et d'amélioration des outils d'information sur la coopération et la solidarité internationale : développer et animer le site internet, rénover et mettre à jour la base de données, développer de nouveaux outils ou vecteurs de sensibilisation.

Cet axe vise, également, à rendre plus visible et compréhensible le secteur de la coopération et de la solidarité internationale dans le territoire régional, et aller à la rencontre de nouveaux publics.

En 2020 cela a représenté :

- 850 demandes d'information et d'orientation et près de 165 appuis aux porteurs de projets,
- 8 sessions de formations regroupant 90 participants,
- 6 sessions d'information financements regroupant 116 participants,
- 87 156 visites dont 67 825 utilisateurs et 193 969 pages vues sur le site internet de RESACOOP.

2° - Le maillage géographique et thématique

Les activités visent à mailler le territoire régional de structures et de réseaux ressources, de manière à relayer, au plan local, le service régional d'intérêt général et d'apporter, au plus près des habitants, les ressources d'actions pour concrétiser des projets de coopération et de solidarité internationale.

Le développement de ces partenariats s'appuie sur des conventionnements et sur une animation visant à partager des expériences, améliorer les pratiques de chacun, co-construire des outils, et développer une vision commune.

En 2020, les actions ont permis de :

- développer un réseau de proximité pour les acteurs dans les 8 départements,
- consolider les réseaux jeunesse et solidarité internationale (RJSI) avec, par exemple, le lancement du projet RECITAL en lien avec l'Agence française de développement (AFD),
- élargir les thématiques abordées avec la signature d'un partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la fin du programme promouvant les actions de gestion des déchets au Sud (PAGEDS) pour la promotion du 1 % déchets en région.

3° - Les espaces de concertation

RESACOOP propose aux acteurs de s'emparer de nouveaux thèmes du développement, tels que l'adaptation au changement climatique, la place de la culture ou du développement économique dans la coopération au développement, et de faire progresser une réflexion commune.

Les actions prennent la forme de groupes de travail et de plateformes, s'appuyant sur la mobilisation et l'expertise des membres du GIP et des partenaires du maillage géographique et thématique. Elles cherchent à favoriser une connaissance mutuelle des actions de coopération portées par chacun des acteurs et à produire de nouveaux outils.

En 2020, il a été organisé :

- des réunions et ateliers d'échanges qui ont pris la forme de *webinaires* avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, également dans le cadre du projet européen Frame Voice Report, ainsi qu'avec le groupe de concertation Sécurité au Sahel,
- la coordination régionale du Festival des solidarités (FESTISOL) avec 25 collectifs et 190 structures impliquées, représentant plus de 30 salariés et près de 180 bénévoles.

4° - La recherche-développement et l'observatoire régional

RESACOOP se positionne comme structure référente du territoire régional dans les domaines de la coopération et de la solidarité internationale. Les informations collectées et l'expérience accumulée doivent être mises à disposition de tous et toutes afin de contribuer à la capitalisation d'expériences et à la production de nouvelles pratiques de coopération internationale, ainsi qu'à l'évolution des politiques publiques.

Les activités en cours sont :

- l'enrichissement de la base de données,
- la co-production de connaissances sur l'intérêt local de la coopération internationale,
- la recherche sur la communication des acteurs de solidarité internationale.

5° - les projets inter-régionaux

RESACOOP a également pour rôle de faciliter l'interface et la mise en relation des acteurs régionaux avec les niveaux nationaux, interrégionaux et internationaux, notamment, avec des partenaires du sud.

Cette fonction d'interface est soutenue par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et inclut également les activités de montage et de mise en œuvre de projets à l'échelle européenne.

Le projet européen Mindchangers qui vise à encourager l'engagement des publics jeunes, hors cadre scolaire, en faveur de la promotion de l'agenda 2030, en particulier autour des questions relevant du changement climatique et des migrations qui devait être lancé en 2020 a été reporté en 2021.

Il est à noter que l'ensemble du programme de travail a dû s'adapter au contexte d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et que certaines actions prévues initialement ont dû être reportées.

IV - Programme d'actions RESACOOP 2021 et plan de financement prévisionnel

Dans la continuité de 2020, le programme de travail développé par RESACOOP s'adaptera, tout au long de l'année, en fonction de la crise sanitaire. Toutefois, le programme de travail prévisionnel poursuit les objectifs suivants sur ses 5 axes habituels auquel s'ajoute un 6ème axe transversal.

1° - Le service régional d'intérêt général

Afin de renforcer les compétences des acteurs de la coopération internationale il est proposé de :

- poursuivre l'amélioration du système de suivi et d'enregistrement des demandes,
- diversifier l'offre de formation, de leurs formats et de leur géographie pour être plus près des territoires et s'appuyer sur les membres et partenaires,
- améliorer les outils d'information et de communication en assurant la veille et l'information par la lettre de RESACOOP, la lettre électronique mensuelle RESA'CLIC,
- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication avec les membres du GIP, en valorisant les événements et les productions de 2020.
- finaliser la base de données des actions de coopération internationale et d'éducation à la citoyenneté.

2° - Le maillage géographique et thématique

Afin de poursuivre le rapprochement des activités avec les acteurs locaux, il est proposé de :

- développer le maillage géographique dans les 4 départements auvergnats,
- consolider les RJSI avec la mise en œuvre du projet RECITAL sur la thématique de l'appropriation des objectifs de développement durable (ODD) par des publics jeunes, en partenariat avec les 6 têtes de réseaux départementaux jeunesse et solidarité internationale (RDJSI),
- élargir les thématiques abordées comme le 1 % eau avec la mise en œuvre de la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le programme solidarité eau (PS-Eau),
- valoriser les productions du projet PAGEDS sur le 1 % déchets clos fin 2020,
- poursuivre les négociations avec le Rectorat régional Auvergne-Rhône-Alpes en vue de la préparation du cadre de travail 2022-2027.

3° - Les espaces de concertation

Il s'agit d'animer les espaces d'échanges et de concertation avec les partenaires et notamment :

- la poursuite de la concertation entre collectivités territoriales et associations impliquées au Sénégal,
- la coordination régionale du Festival des solidarités par l'accompagnement des collectifs locaux,
- l'animation de la thématique éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale dans le champ des ODD pour alimenter la réflexion sur le cadre de travail 2022-2027,

- le développement de la thématique Développement économique et coopération internationale avec l'identification d'expériences de collaboration entre acteurs de coopération et secteur économique, avec des entrées thématiques (eau, déchets, énergie, agriculture/alimentation),
- la poursuite de la mutualisation des expériences et pratiques des membres du GIP impliqués dans des zones à risques.

4° - La recherche-développement et l'observatoire régional

Il s'agit de suivre l'évolution des dynamiques de coopération en Auvergne-Rhône-Alpes par :

- l'enrichissement des bases de données et la réalisation d'un baromètre 2021 régional de la coopération et de la solidarité internationale.
- ouvrir un chantier sur la thématique de l'intérêt local de la coopération internationale.

5° - les projets inter-régionaux

Il s'agit de participer aux réseaux régionaux et nationaux par :

- la participation au projet promouvant les objectifs de développement durable pour innover et grandir ensemble (PRODDIGE), piloté par le service de coopération au développement (SCD),
- la concertation avec les structures de niveau national comme Cités Unies France, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, l'AFD,
- l'expérimentation d'un fonds territorialisé régional d'appui à des microprojets de solidarité internationale,
- la poursuite des actions de valorisation des productions réalisées par les lauréats dans le champ des ODD,
- la poursuite du programme interrégional européen MindChangers dont le lancement a été reporté en 2021,
- l'élaboration du dossier de financement du projet Inclusive Youth Community Action for the SGDs avec l'agence Erasmus et les Pays-Bas sur la formation d'animateurs jeunesse pour accompagner des projets de jeunes de quartiers et zones défavorisés en lien avec les ODD.

6° - Un axe de travail transversal

Enfin, RESACCOP va réaliser avec les membres du GIP et les publics concernés, un bilan des activités de la période 2015-2020 et procéder à la définition d'un nouveau cadre de travail pour la période 2022-2027.

Le budget prévisionnel 2021 est le suivant :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats marchandises	3 400	vente produits, prestations services	2 200
services extérieurs dont :	107 100	subventions d'exploitation dont :	466 300
frais de locaux et gestion	47 000	État	110 000
internet et communication	20 000	AFD FONJEP	8 000
maintenance numérique	1 000	Région AURA	300 000
sous-traitance démultiplication	25 000	Ville de Grenoble	3 000
sous-traitance projets spécifiques	2 000	Métropole de Lyon	11 000
prestations informatiques	3 000	Ville de Chambéry	1 000
assurances	400	Département de l'Isère	3 500
ouvrages généraux	200	Département de l'Ardèche	2 000
reprographie	5 000	Département de l'Allier	1 000
organisation de réunions	3 500	Ville de Clermont-Ferrand	4 000
		Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	13 500
		Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID)	9 300

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
autres services extérieurs dont : personnel mis à disposition honoraires déplacements et réceptions frais postaux et télécommunication service bancaire	271 000 240 000 18 000 6 000 6 800 200	produits financiers	500
impôts et taxes	12 000	reprises sur provisions	51 000
charges de personnel	120 000	transfert de charges	
autres charges de gestion courante	1 500		2 000
dotation aux amortissements et provision	7 000		
Total charges	522 000	Total produits	522 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € au profit du GIP RESACOOP dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2021, montant identique à l'année 2021.

Le paiement de la subvention interviendra en une fois, à la suite de l'entrée en vigueur de la présente décision et sur présentation d'un appel de fonds. Le GIP devra transmettre à la Métropole son rapport d'activités et ses comptes clôturés pour l'année 2021 dès leur validation en assemblée générale ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) le partenariat avec le GIP RESACOOP,
- b) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € au profit du GIP RESACOOP pour son programme d'actions 2021.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- 3° La dépense de fonctionnement en résultant, soit 11 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2021 chapitre 65 opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.